

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

À la direction de l'Institut de financement du développement Canada Inc.

Étendue

Nos services ont été retenus par l'Institut de financement du développement Canada Inc. (« FinDev Canada » ou la « Société ») pour réaliser une mission d'assurance limitée, au sens de la Norme canadienne de missions de certification (ci-après la « mission »), à l'égard de l'annexe ci-jointe, qui comprend les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») des champs d'application 1 et 2 ainsi que les émissions séquestrées associées aux prêts et investissements de la Société (collectivement, les « objets considérés »), incluse dans le rapport intitulé Approche aux changements climatiques 2021 en date du 21 octobre 2021 (le « rapport ») au 31 décembre 2020.

Outre les éléments figurant au paragraphe précédent, qui précise l'étendue de notre mission, aucune procédure d'assurance n'a été mise en œuvre à l'égard des autres informations contenues dans le rapport ou liées à celui-ci et, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur ces celles-ci.

Critères appliqués par FinDev Canada

Dans le cadre de la préparation des objets considérés, FinDev Canada a appliqué la norme Global GHG Accounting & Reporting Standard for the Financial Industry du Partnership for Carbon Accounting Financials (« PCAF ») ainsi que les critères élaborés en interne, décrits dans le rapport et la Méthodologie de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre financées de FinDev Canada en date du 13 octobre 2021 de FinDev Canada (collectivement désignés aux présentes les « critères »).

Responsabilité de FinDev Canada

Il incombe à la direction de FinDev Canada de sélectionner les critères et de présenter les objets considérés conformément à ceux-ci, dans tous leurs aspects significatifs. Cela inclut la mise en place et le maintien des contrôles internes, la tenue de documents adéquats et l'établissement d'estimations qui sont pertinentes à la préparation des objets considérés, de sorte qu'ils soient exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités d'EY

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion à l'égard de la présentation des objets considérés en nous fondant sur les éléments probants que nous avons obtenus.



Notre avons réalisé notre mission conformément à la Norme canadienne de missions de certification 3000 (« NCMC 3000 ») et à la Norme canadienne de missions de certification 3410, Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre (« NCMC 3410 »). Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions notre mission de façon à obtenir l'assurance limitée que, dans tous leurs aspects significatifs, les objets considérés sont présentés conformément aux critères, et que nous émettions un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion d'assurance limitée.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle. En outre, nous avons les compétences et l'expertise requises pour mener cette mission de certification.

EY applique également la Norme canadienne de contrôle qualité 1, Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification, et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Description des procédures effectuées

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable. Nos procédures ont été conçues pour obtenir un niveau d'assurance limitée sur lequel fonder notre conclusion et ne fournissent pas tous les éléments probants qui seraient requis pour exprimer un niveau d'assurance raisonnable.

Bien que l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction ait été considérée pour déterminer la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification n'a pas été conçue pour fournir une assurance quant aux contrôles internes. Nos procédures ne comprenaient pas le test des contrôles ou la mise en œuvre de procédures liées à la vérification de l'agrégation ou du calcul des données dans les systèmes informatiques.



Le processus de quantification des GES est soumis à une incertitude scientifique, qui découle du fait que les connaissances scientifiques en matière d'évaluation des GES sont incomplètes. En outre, les procédures relatives aux GES font l'objet d'une incertitude d'estimation (ou de mesure), qui résulte des processus de mesure et de calcul utilisés pour quantifier les émissions dans les limites des connaissances scientifiques existantes.

Une mission d'assurance limitée consiste à demander des informations, principalement aux personnes responsables de la préparation des objets considérés et des informations associées, et à mettre en œuvre des procédures analytiques et autres procédures appropriées.

Nos procédures ont compris :

- des demandes d'informations auprès de membres sélectionnés de la direction afin d'acquérir une compréhension des processus, politiques et contrôles en place de FinDev Canada relativement aux objets considérés;
- des demandes d'informations auprès des membres du personnel pertinents qui sont responsables des objets considérés, notamment, lorsque cela s'applique, l'observation et l'inspection des systèmes et processus relatifs à l'agrégation et à la présentation des données:
- l'évaluation de l'exactitude des calculs effectués, sur la base d'échantillons, au moyen de procédures analytiques et de réexécutions limitées.

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

Limites inhérentes

L'information non financière, comme les objets considérés, est assujettie à un plus grand nombre de limites inhérentes que l'information financière, en raison des caractéristiques davantage qualitatives des objets considérés et des méthodes utilisées pour déterminer cette information. L'absence d'un organisme de premier plan dont la pratique est bien établie sur lequel s'appuyer permet de sélectionner des techniques d'évaluation différentes mais acceptables, ce qui peut donner lieu à une évaluation qui diffère de manière importante et qui peut avoir une incidence sur la comparabilité des entités au fil du temps.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les objets considérés au 31 décembre 2020 n'ont pas été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux critères.

Montréal, Canada

Le 21 octobre 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A118785

Ernst & young s.r.l. S.E. N. C.R.L.



Annexe

Notre mission d'assurance limitée a été réalisée à l'égard des objets considérés suivants au 31 décembre 2020 :

Critère	Objet considéré	Valeur (tCO ₂ e)
PCAF	Émissions générées ¹	1 508
Élaboré en interne	Émissions générées ¹	490
Élaboré en interne	Émissions séquestrées	10 682

1) Les émissions générées sont les émissions des champs d'application 1 et 2 associées aux prêts et investissements de FinDev Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.